

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 15 septembre 2016

Le 15 septembre 2016 à 18h00, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Magali GIOVANNANGELI ; Stéphanie HARKANE ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves MESNARD représenté par Patrick PIN
Serge PEROTTINO représenté par Albert SALE
Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD
Jocelyne MARCON représentée par Madeleine VAICBOURDT
Christiane PETETIN représentée par Michel LAN
Bruno FOTI représenté par Geneviève MORFIN
Mohammed SALEM représenté par Julie GABRIEL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Véronique MIQUELLY
Muriel HENRY représentée par André JULLIEN
Vincent RUSCONI représenté par Giovanni SCHIPANI
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL

Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN

CT4/150916/3

Sur le rapport de Bernard DESTROST

Cession de la cave coopérative de Cuges-les-Pins – Parcelle AH 45

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-3-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

En février 2009, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est portée acquéreur de la cave coopérative de Cuges-les-Pins, cadastré AH 45, située chemin de Raphèle à Cuges-les-Pins.

Par délibération du Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en date du 14 décembre 2015, la cession de ce bien a été actée.

Il a été décidé de le céder à la SPL Façonéo pour un montant de 41 000 €, montant validé par les services des domaines.

L'objectif est de démolir une partie du bâtiment afin de réaliser un programme de logements mixtes et ainsi contribuer à la production de logements sociaux prévus au programme local de l'habitat. Seuls le « fronton » de la cave coopérative et la partie dédiée aux associations seront maintenus.

Une promesse unilatérale de vente a été signée le 23 décembre 2015 entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la SPL Façonéo.

Conformément aux dispositions du II de l'article 42 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2016 aux intercommunalités fusionnées pour l'ensemble de leurs actes.

En conséquence, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence interviendra pour la réitération de l'acte authentique en lieu et place de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour l'exécution de la délibération ci-avant mentionnée.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 2 septembre 2016.

Considérant

- Les dispositions de la promesse unilatérale de vente signée le 23 décembre 2015 entre la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et la SPL Façonéo.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20160915-CT4-150916-3-DE Date de télétransmission : 04/10/2016 Date de réception préfecture : 04/10/2016

Article unique :

De donner un avis favorable pour autoriser Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer l'ensemble des pièces relatives à la cession foncière de la cave coopérative de Cuges-les-Pins à la SPL Faconéo pour un montant de 41 000 €.

Avis favorable

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20160915-CT4-150916-3-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016